

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR\_2022\_4037\_CC

**OBJET :**

**CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE  
RESIDENCE CHANTEREYNE  
COMMUNE DELEGUEE  
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

VU l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 du maire de Cherbourg-en-Cotentin, portant délégations de fonction et de signature aux maires adjoints,

VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

Vu la demande des services de la DGF et de la poste,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il convient d'attribuer les numéros aux parcelles concernées comme suit :

Parcelle BI 16	le numéro 4
Parcelle BI 21	le numéro 6
Parcelle BI 20	le numéro 6
Parcelle BI 21	le numéro 8
Parcelle BI 19	le numéro 10

Les numéros viennent en complément de : Avenue Cessart-Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

**Article 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P.J. : 1 plan

*"publié le 04/11/2022"*

A Cherbourg-en-Cotentin,

Par délégation,  
le maire adjoint

  
Patrice MARTIN

04 NOV. 2022